

CLUB DE TRIATHLON DE SAINT REMY LES CHEVREUSE

TSR78

ASSEMBLEE GENERALE

30 MARS 2002

Ancienne Mairie Place de la Gare

L'assemblée générale s'est tenue avec l'ordre du jour suivant :

- ? Adoption des nouveaux Statuts du Club
- ? La surveillance de la piscine le matin
- ? Budget prévisionnel 2002
- ? Rendez vous du club

Le quorum étant atteint (27 licenciés sur cinquante et un), l'assemblée générale est ouverte.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le président distribue les nouvelles licences aux membres ne les ayant pas encore reçues.

POINT N° 1 : Adoption des nouveaux Statuts du Club.

Ce premier sujet demande quelques clarifications des textes au niveau de l'assemblée qui se pose plusieurs questions qui vont être évoquées ci-dessous :

- Les Articles qui ont posé quelques commentaires sont les suivants :

-

- 1) II Composition et Adhésion (Article 5)
- 2) IV Administration et Fonctionnement (Article 8 – Alinéa 4) ;
- 3) IV Administration et Fonctionnement (Article 8 – Alinéa 5)
- 4) IV Le conseil d'administration (Article 9 – Alinéa 1) ;
- 5) IV " " " (Article 9 – Alinéa 2) ;
- 6) IV L'Assemblée générale extraordinaire (Article 10 – Alinéa 2) ;
- 7) II membre actif (Article 6)
- 8) I La pratique (article 2)

1) Rappel de l'Article :

Pour être membre de l'association, il faut adhérer aux présents Statuts, fournir un certificat médical d'aptitude établi par un médecin du sport, et régler à l'Association le montant de la cotisation.

Le mot MEDECIN DU SPORT ne convient pas à plusieurs de nos membres et c'est pourquoi nous décidons de mentionner simplement «par un médecin conformément aux recommandations de la FFTRI » sur nos statuts.

2) Rappel de l'Article :

« Elle établit le règlement intérieur de l'association.....

Cet article sera modifié comme suit : « Le cas échéant, elle....».

3) Rappel de l'Article :

Les membres absents peuvent voter par procuration donnée à un membre présent. Chaque membre présent ne peut être porteur que d'une seule procuration. Le vote par correspondance n'est pas admis.

Question posée: pourquoi 1 seule procuration ?

Après délibération, la décision est portée à 2 procurations par membre présent.

4) Rappel de l'Article :

Le Conseil d'Administration est composé de trois à cinq membres. En cas de vacance de poste, il pourvoit provisoirement au remplacement du poste vacant. Il est procédé au remplacement définitif par la prochaine Assemblée Générale. Le mandat du membre ainsi élu prend fin à l'échéance normale du mandat du membre remplacé.

Question posée: pourquoi seulement 5 membres ?

Après délibération, il est proposé que le Conseil d'Administration soit composé d'un nombre minimum de 3 et d'un nombre maximum de 10% du nombre d'adhérents jusqu'au prochain renouvellement du Conseil.

Cette proposition est adoptée.

5) Rappel de l'Article :

Le Conseil d'Administration est renouvelé tous les 3 ans par l'Assemblée Générale au scrutin secret. Les membres sortant peuvent se représenter. Les candidatures doivent être remises par écrit au Président trois semaines au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Suggestion de Claude Rozotte: «Le Conseil est renouvelé tous les 3 ans par TIERS (à la valeur inférieure)» (et non le BUREAU) entier. Après délibération, la proposition est acceptée.

6) Rappel de l'Article :

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire ne comporte qu'un seul point :

- soit la modification des Statuts,
- soit la dissolution de l'Association.

Question posée : pourquoi se limiter à ces seules deux dispositions ?

Après délibération, il a été adopté que seules ces deux dispositions seront écrites dans nos statuts.

7) Article 6

Question posée : ne doit on pas ajouter les membres d'honneur et les membres bienfaiteurs dans la liste de nos adhérents comme il l'était stipulé dans les anciens statuts ?

8) Article 2

Discussion sur le choix de mettre «la pratique» en lieu et place de « faire connaître et développer la pratique du triathlon »

La proposition du nouveau projet est adopté soit uniquement « la pratique »

Après délibération, l'article proposé dans le projet est adopté.

Les points ci-dessus sont les principaux points évoqués au cours de notre Assemblée, d'autres points ont été également évoqués posant problèmes à certains d'entre nous. Aussi, après avoir voté, il ressort le résultat suivant :

Sur les 27 personnes présentes

- 19 personnes ont adopté les statuts qui seront refondus comme ci-dessus,
- 5 personnes ont voté « contre »,
- 3 personnes se sont abstenues.

POINT N° 2 : Surveillance de la piscine le matin :

Le président nous informe que nous avons dorénavant l'obligation d'avoir une personne détentrice d'un BNSSA au bord du bassin tous les matins. C'est pourquoi il va falloir trouver une solution pour y remédier sachant que le SIVOM ou LA DIRECTION DE LA PISCINE nous laisse un délai assez conséquent pour nous organiser.

Nous avons réfléchi à trois options qui ont été évoquées lors de cette Assemblée et dont vous trouverez en annexe le détail. Il va falloir rapidement en concrétiser une.

Il est d'ores et déjà important de noter que Claude ROZOTTE est détenteur de ce brevet et se propose de surveiller l'entraînement du Samedi matin si cela devient impératif. Son intervention du samedi matin sera réalisée selon ses disponibilités. Un calendrier sera établi.

POINT N° 3 : Budget prévisionnel 2002 :

Le Président commente les chiffres ci-dessous :

Compte du TSR 78 (euros)		
	CREDIT	DEBIT
Solde au 06/09/01	2835,95	
Fonctionnement		148,68
Equipement	2097,27	3909,73
Manifestation		36,79
FFTRI	152,45	
Total	5085,67	4095,2
Solde au 31/12/01	990,47	

Budget prévisionnel du TSR 78 pour 2002 (euros)

	CREDIT	DEBIT
Solde au 31/12/01	990,47	
Subvention Municipal	2286,74	
Subvention Conseil Général	262,3	
Stage Formation divers		1000
Formation BNSSA +piscine		3000
Manifestation	1040	568,32
Assurance 2002		256,12
Cotisation 2002	6484,71	45,73
licence 2002	12	2324,5
Affiliation 2002		329,8
Entraînement 2002		3201,73
Fonctionnement		331,72
FFTRI		18,29
Total	11076,21	11076,21

POINT N° 4 : Rendez vous du Club en 2002

Les Triathlons qui ont été retenus au cours de cette année sont les suivants :

NOS RASSEMBLEMENTS CLUB POUR 2002		
Date	Epreuve	Responsable des inscriptions
19 Mai	Triathlon de St Laurent Nouan Avenir, Découverte, C.D. + Duathlon Avenir, Découverte	Valérie Chatelin
2 Juin	Championnat départemental junior et féminines St Quentin Super-Sprint	Damien Bourens
2 Juin	Triathlon de Vendôme L.D.	Jean-Claude Jullien
23 Juin	Triathlons de St Calais (72) Découverte, Sprint	François Bienvenu
23 Juin	Championnat départemental cadet & minimes aux Mureaux Avenir	Yohan Jullien
29 Juin	Triathlon de la Ferté-Bernard C.D.	Valérie Chatelin
Octobre	Championnat départemental par équipes à Rambouillet	Pascal Gaucher

NOTRE PROCHAIN RENDEZ-VOUS:			
Date	Manifestation	Lieu	Remarques
27 Avril 7h30	Entraînement à l'enchaînement Natation / Vélo	Piscine de Chevreuse	Apportez votre combinaison, vos chaussures de cap et votre vélo (20 km)

DIVERS

Le Président demande à l'Assemblée son accord pour attribuer 2 participations financières du club :

- Une à YOHAN JULLIEN qui doit participer à un stage organisé par le comité départemental de triathlon des Yvelines suite à une sélection à ARGELES afin de lui rembourser ses frais de déplacement soit 114,33 euros (750FF) ;
- Une à CHRISTIAN MARTIN qui doit, courant octobre 2002, passer le Diplôme d'Entraîneur Course à pieds 2eme degré pour un montant de 201,23 euros (1320FF).
Il est procédé à un vote. L'attribution de ces 2 subventions est adoptée à l'unanimité.

Le Président remercie l'Assemblée pour son attention après avoir partagé quelques commentaires favorables sur les entraînements qui sont de plus en plus appréciés de vous tous et nous convie au terme de cette réunion à un pot de l'amitié.

PARTICIPANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE

ANDRIEUX Philippe, BAGLAN Nicolas, BIENVENU François, BOURENS Damien, BOUVARD Tristan; CAMPANALES José, CHATELIN Valérie et Bernard, DENIZON David, DUPAS Eric, DUPUY Mathieu, FAUQUANT Jean Marie, FERRE Thérèse et Fabien, GAUCHER Pascal et Nathalie, GRASTEAU Patricia, JULLIEN Jean Claude, JULLIEN Yohan, LAMIC Jacques, LECUYER Vincent, LUTIN Gérard, MARTIN Christian et Eliane, REGNIER Christian, ROZOTTE Claude; VERGNAUD Michel.

Obligation réglementaire d'avoir une personne détentrice d'un BNSSA au bord du bassin

La position du SIVOM :

- ✍ Les créneaux sont fournis gracieusement au TSR 78 (indépendant d'AQUANAT)
- ✍ Souhaite que nous ayons chaque matin un BNSSA
- ✍ Souhaite que nous nous engageons par écrit
- ✍ Accorde un sursis jusqu'à la fin de la formation
- ✍ Accepte que la personne dite de surveillance est en train de nager

Les conséquences :

OPTION 1 : 2 à 3 volontaires du club pour faire la formation

- ✍ Organisation interne pour avoir une présence **certaine** au bord du bassin
- ✍ Personne motivée – Engagement de la personne sur une période
- ✍ La moins coûteuse
- ✍ On n'est pas forcément obligé de diminuer le nombre de créneaux
- ✍ Une formation coûte entre 400 et 500 euros et accessible à tous les nageurs
- ✍ Formation sur les vacances de février et de pâques
- ✍ Job pour les jeunes
- ✍ Est ce que tous les créneaux d'aquanat doivent être tous conservés ? renégocier avec aquanat ?

QUI ???

OPTION 2 : embaucher une personne pour la surveillance

- ✍ Coût entre 15 et 22 euros de l'heure

Cout d'une heure/an : $22 \times 52 = 1144$ euros
Soit pour 7,5 heures : 8580 euros

- ✍ Accroissement des démarches administratives
- ✍ Assurer nos créneaux en achetant des heures (8 euro* % de non SIVOM)

Cout d'une heure/an : $8 \times 24/50 \times 52 = 200$ euros
Soit 1500 euros/an

Le coût total des créneaux du matin : 10080 euros

- ✍ Diminution du nombre de nos créneaux
- ✍ Avantage : indépendance vis à vis du SIVOM

OPTION 3 : Mixte de l'option 1 et 2

- ✍ 3 heures de BNSSA payé: 3542 euros
- ✍ 3 heures de créneaux : 600 euros
- ✍ 4,5 heures de BNSSA club : 800 euros

soit au total environ 5000 euros /an